



Partout dans le paysage

Bulletin numéro 4, automne 2020 | Grand Pré, Nouvelle-Écosse, Canada



Claude DeGrâce

Développement d'un concept d'expérience du visiteur pour le Paysage de Grand-Pré

LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INC. (PGPI) prévoit aller de l'avant avec le développement d'un concept d'expérience du visiteur pour le site du patrimoine mondial du Paysage de Grand-Pré. Le concept proposé serait axé sur l'aménagement du parc d'observation et d'un sentier d'interprétation le reliant au sentier Harvest Moon/Lune des moissons. Le conseil d'administration de PGPI convient que le parc d'observation pourrait être davantage exploité et promu pour offrir une vue d'ensemble des thèmes liés au paysage et enrichir l'expérience des visiteurs.

Grâce à ce projet, PGPI pourra mieux concrétiser ses priorités stratégiques. La collaboration avec des partenaires encouragera la pleine reconnaissance, la compréhension et l'appréciation de la valeur universelle exceptionnelle du Paysage de Grand-Pré. La bonification de l'expérience permettra aux visiteurs et aux parties intéressées d'établir un lien étroit avec le patrimoine du Paysage de Grand-Pré, et d'en embrasser la valeur universelle exceptionnelle pour devenir des ambassadeurs de ce site du patrimoine mondial.

La présentation de l'histoire générale du Paysage au parc d'observation pourrait contrer la perception selon laquelle le site du patrimoine mondial du Paysage de Grand-Pré et le lieu historique national de Grand-Pré soient interchangeable et liés exclusivement à l'histoire acadienne. Le conseil d'administration est d'avis que l'aménagement du parc d'observation constituerait un grand pas en avant qui donnerait une impulsion au mandat du site du patrimoine mondial. PGPI tient à solliciter la participation du public et des parties intéressées pour mettre au point le concept d'expérience du visiteur. Nous informerons le public au fur et à mesure que le processus est mis en œuvre.

Gardons le contact!

Si vous souhaitez recevoir les prochains bulletins, écrivez-nous à info@paysagedegrand-pre.ca

Pour des raisons environnementales, nous accélérons la transition à une diffusion numérique du bulletin.

Rejoignez-nous sur Facebook :
« Le Paysage de Grand-Pré »



Jamie Robertson

PROTECTION DES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES DU PAYSAGE DE GRAND-PRÉ ET DE SA ZONE TAMPON

Catherine Cottreau-Robins *PPh. D., conservatrice en archéologie, Musée de la Nouvelle-Écosse*

La stratégie de protection archéologique du site gagnerait à être actualisée pour tenir compte des propriétaires qui souhaitent développer ou construire sur des terrains situés à l'intérieur du Paysage de Grand-Pré et de sa zone tampon.

En 2011, la représentante du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) avait visité Grand Pré au nom de l'UNESCO. Le potentiel archéologique de ce paysage, jugé alors exceptionnel, avait nettement avantagé la proposition d'inscription. Soulignant l'importance d'appuyer les propriétaires, l'experte avait demandé à que les modalités de soutien soient précisées dans la proposition d'inscription.

En 2012, lorsque le Paysage de Grand-Pré a été inscrit sur la Liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS a recommandé à l'État partie (Canada) de prendre en considération les obligations suivantes :

- Appliquer sans délai le Plan de gestion archéologique annoncé à l'ensemble du bien, envisager de l'étendre à la zone tampon et aux environs côtiers du bien;
- Approfondir le dispositif de suivi du bien par une évaluation régulière des évolutions dans l'utilisation du sol et du bâti.



Catherine Cottreau-Robins

Fouilles archéologiques sur un site « Planter » à Horton Landing.

Le Comité consultatif technique créé par l'ancienne Société du Paysage de Grand-Pré ainsi que son sous-comité d'archéologie avaient pris cet avis très au sérieux. En 2014, ils proposaient des mesures au Comité d'intendance, notamment un soutien budgétaire pour la protection du patrimoine archéologique du Paysage.

Le Paysage de Grand-Pré inc. (PGPI) a rétabli le Comité consultatif technique en 2020. Deux de ses premières tâches ont été d'actualiser la stratégie de 2011 pour la gestion et la conservation du patrimoine archéologique du Paysage de Grand Pré et de prendre en compte les recommandations de 2014 concernant la protection des ressources archéologiques. La réalisation de ces tâches va bon train.

PENDANT DES MILLÉNAIRES

avant l'arrivée des Européens dans le nord-est de l'Amérique du Nord, les Mi'kmaq vivaient, chassaient et pêchaient sur les rives du bassin des Mines, une région qui s'appelait « Sipekne'katik ». Leur présence sur le territoire plus vaste est confirmée par des sources traditionnelles, archéologiques et ethnographiques.

La découverte archéologique en 2009 d'une gouge de pierre, vieille de 4 000 ans, à Horton Landing nous fournit un aperçu de l'occupation de la région par les ancêtres des Mi'kmaq.

Le Paysage et sa zone tampon comprennent des vestiges archéologiques des villages de Grand Pré et de Hortonville, qui témoignent des établissements et des modes de vie des Acadiens qui sont venus dans la région dans les années 1680 ainsi que des « Planters » de la Nouvelle-Angleterre qui ont colonisé cette région de la Nouvelle-Écosse dans les années 1760. Le bien et son paysage comprennent la trace des plus importants chemins qui traversent le marais et qui organisent l'espace côtier adjacent.

Si vous avez des suggestions quant à l'approche de protection du patrimoine archéologique du Paysage et de sa zone tampon, n'hésitez pas à communiquer avec Claude DeGrâce, à la direction générale, pour en faire part :
Claude DeGrâce
Directeur exécutif
Le Paysage de Grand-Pré inc.
directiongenerale@paysagedegrand-pre.ca
902-697-2575

La Division de la planification et du développement de la Municipalité du comté de Kings avise le Bureau du programme des endroits spéciaux du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse chaque fois qu'un propriétaire demande un accord de développement ou qu'un permis de construction est délivré pour un terrain situé à l'intérieur du Paysage de Grand-Pré et de sa zone tampon.

Le Bureau du programme des endroits spéciaux, de concert avec la conservatrice en archéologie du Musée de la Nouvelle-Écosse, détermine si une évaluation de l'impact sur les ressources archéologiques (EIRA) s'impose. Une EIRA comprend la recension des ressources archéologiques et l'évaluation des répercussions des propositions de développement susceptibles de perturber ou de modifier le paysage, menaçant ainsi les sites archéologiques. Une EIRA comporte deux phases :

- La première est la phase d'investigation au cours de laquelle des renseignements sont recueillis et des recommandations sont formulées pour éclairer les décisions du propriétaire ou de l'organisme de réglementation (ou les deux);
- La seconde est la phase d'atténuation des risques si la première a confirmé la présence de vestiges archéologiques ou historiques nécessitant des recherches sur le terrain.

Si une EIRA est recommandée, le Bureau du programme des endroits spéciaux en informe le propriétaire et lui remet une liste d'archéologues professionnels. Il faut effectuer l'EIRA au moins deux à trois semaines avant d'entreprendre des travaux. Les propriétaires fonciers peuvent communiquer avec le Bureau du programme des endroits spéciaux pour obtenir une liste d'archéologues professionnels.

Il incombe aux propriétaires de payer l'EIRA. Cela dit, ces frais sont souvent réduits au minimum, car les archéologues contribuent généreusement de leur temps et de leurs ressources.

Ce bulletin est disponible sur notre site Web :
www.paysagedegrand-pre.ca

This newsletter is available on our website:
www.landscapeofgrandpre.ca



Extraction d'une carotte dendrochronologique d'un aboiteau dans le Paysage.

Catherine Cottreau-Robins



Rob Ferguson explore un aboiteau dans le marais de Grand Pré.

Catherine Cottreau-Robins



Fouilles d'un site du 19ème siècle à Hortonville.

Catherine Cottreau-Robins

LES « PLANTERS » DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE

A.J.B. (John) Johnston

Voici le deuxième article d'une série portant sur le riche patrimoine culturel de la région de Grand Pré.

L'UN DES OBJECTIFS poursuivis de longue date par les autorités britanniques du 18^e siècle, bien avant le Grand Dérangement, était d'attirer en Nouvelle-Écosse des colons qui sauraient montrer une loyauté inébranlable à la Couronne britannique.

Après la déportation des Acadiens, les autorités britanniques se sont évertuées à attirer en Nouvelle-Écosse des colons de la Nouvelle-Angleterre. La prise de Louisbourg en 1758 a marqué le lancement des premiers appels à la colonisation, qui ont été renouvelés au début de 1759. À l'époque, les colons anglo-américains ne pouvaient pas s'établir dans l'ouest du Massachusetts en raison de la guerre qui y faisait rage et par crainte des raids et des attaques. C'est ainsi que plusieurs milliers de personnes de la Nouvelle-Angleterre ont vu de bon augure les exhortations du gouvernement de la Nouvelle-Écosse à venir s'y établir.

L'on désigne collectivement ces colons les « Planters » de la Nouvelle-Angleterre. Grand Pré est justement l'une des nombreuses régions de la Nouvelle-Écosse où les Planters se sont installés, connaissant la fertilité de ses terres agricoles. Les Planters ont été attirés par d'autres régions de la partie occidentale de la Nouvelle-Écosse, comme Cornwallis, Falmouth et Newport. Au centre de la Nouvelle-Écosse, ils se sont établis à Onslow et à Truro. Le long de la Côte Sud, ils ont colonisé Chester, New Dublin, Liverpool, Barrington et Yarmouth. D'autres encore se sont rendus à Annapolis Royal et à Granville, non loin de là, à Cumberland et à Sackville dans la région de Chignecto, ainsi qu'à Portland Point et à Maugerville dans ce qui deviendra, en 1784, le Nouveau-Brunswick.

C'est donc pas loin de 8 000 Planters de la Nouvelle-Angleterre qui sont venus s'établir dans la région. Dans certains cas, ils se sont installés là où les Acadiens étaient auparavant. Dans d'autres cas, ils ont choisi des lieux que seuls les Mi'kmaq connaissaient. Les Planters venus peupler la région de Grand Pré l'ont rebaptisée « Horton Township » (le « canton de Horton »). Le vaste marais qui borde la région continuait d'être appelé par

son nom français d'origine : le « Grand Pré ».

Après 1760, les Planters ont opté à Grand Pré pour une configuration des terres et un modèle d'établissement ressemblant à bien des égards à ceux des Acadiens avant 1755. Comme leurs prédécesseurs l'avaient fait, les Planters ont érigé leurs maisons, leurs granges, leurs moulins et autres bâtiments sur les hautes terres selon un modèle dispersé. Tant les Acadiens que les Planters ont su profiter pleinement de l'extraordinaire fertilité des terres endiguées à Grand-Pré.

La rupture du mur de la digue de Grand-Pré lors d'une grande tempête survenue en novembre 1759 a forcé les Planters à relever leur plus grand défi : l'inondation de vastes terres endiguées. Les Planters de la Nouvelle-Angleterre n'avaient aucune expérience de la construction de digues et d'aboiteaux. Aussi se sont-ils tournés vers les Acadiens, notamment ceux emprisonnés au fort Edward, pour obtenir des conseils, de l'aide et de la main-d'œuvre. Ces derniers ont transmis aux nouveaux arrivants les secrets de la transformation des terres humides qu'eux-mêmes et leurs ancêtres avaient acquis au fil de plusieurs générations. Grâce



Claude DeGrâce

Plaque commémorative des « Planters » de la Nouvelle-Angleterre, Horton Landing

aux conseils et à l'assistance des Acadiens, les Planters ont récupéré les parties inondées des terres endiguées de Grand Pré.

L'arrondissement rural historique de Grand Pré, le premier de son genre au Canada, a été désigné lieu historique national en 1995. Cette désignation commémore le paysage rural distinctif de l'actuel Grand Pré, le produit de l'évolution des traditions agricoles des Acadiens et des Planters.

PROJET DE MODERNISATION DU SYSTÈME DE DIGUES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

LES CHANGEMENTS climatiques ont déjà un impact important sur les écosystèmes, les économies et les communautés de la Nouvelle-Écosse, y compris sur les sites culturels et historiques. En 2018, le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse a demandé de l'aide financière du gouvernement fédéral pour améliorer les digues menacées par les changements climatiques. Cette demande a permis d'amasser près de 25 millions de dollars pour la réalisation du projet, auxquels s'ajoute une contribution équivalente du gouvernement provincial, soit un total de près de 50 millions de dollars sur huit ans.

Conformément aux critères fédéraux, ce projet vise à protéger les infrastructures naturelles qui sont principalement destinées à l'usage du public et qui sont fortement menacées par les changements climatiques. Les sites qui ont été identifiés pour être modernisés comprennent 64 kilomètres de systèmes de digues et cinq aboiteaux.

Il s'agit d'une occasion exceptionnelle d'améliorer plus de 25 % des 241 kilomètres de digues de la province le long de la baie de Fundy. Ces sites offrent une protection contre les inondations à des dizaines de milliers d'habitants et d'entreprises, à des sites historiques et du patrimoine mondial, à des communautés Mi'kmaq et à plus de 20 000 hectares de terres agricoles.

Depuis le début des années 1600, les colons européens ont converti les marais salins le long de la baie de Fundy en terres agricoles riches et productives. Le système de digues a été mis en place par les Acadiens, puis étendu par les



Jamie Robertson

Anglais. Aujourd'hui, il est soutenu par la province avec l'aide du gouvernement du Canada.

Les digues et les aboiteaux ont été conçus selon des normes agricoles des années 1950 et 1960. Malheureusement, les normes de construction utilisées à l'époque ne sont plus adéquates. L'élévation du niveau de la mer due aux changements climatiques exige que les digues soient plus élevées et l'érosion causée par la fréquence et l'intensité accrues des tempêtes exige qu'elles soient rendues plus robustes.

Les communautés Mi'kmaq le long de la baie de Fundy ont également un intérêt direct à protéger les terres et les artefacts d'importance culturelle ainsi qu'à poursuivre et à rétablir le passage des poissons. La consultation des communautés Mi'kmaq fait l'objet d'un processus de consultation officiel distinct dans le cadre du mandat de consultation Mi'kmaq-Nouvelle-Écosse-Canada de 2010 et est coordonnée avec le Bureau des affaires autochtones de la Nouvelle-Écosse.

Un projet de cette ampleur implique un certain nombre de parties prenantes, notamment des propriétaires fonciers, des

Le marais de Grand Pré (NS008) est situé dans le comté de Kings, entre les rivières Cornwallis et Gaspereau. Le marais a une superficie d'environ 1 221 hectares (3 016 acres) avec deux parcelles de digues totalisant 8 673 m (28 454 pi) et sept aboiteaux. Le marais borde les communautés de North Grand Pré, Hortonville, Grand Pré, Lower Wolfville, Wolfville et est situé dans le paysage de Grand Pré, site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

organismes de gestion des marais, de nombreuses associations à but non lucratif et des groupes environnementaux.

Le ministère de l'Agriculture va engager et communiquer avec les parties prenantes concernées par les travaux prévus. Actuellement, 15 sites sont à l'étude. La collecte de données techniques préliminaires a commencé sur cinq sites en 2019 ; des travaux sur d'autres sites sont en cours depuis 2020.

De plus amples informations seront fournies au fur et à mesure du déroulement du projet. En attendant, si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez nous contacter par courriel à dykelandupgrades@novascotia.ca et surveillez notre nouveau site web sur ce projet intitulé Working with the Tides à www.novascotia.ca/agri.

MISE À JOUR : LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE GRAND-PRÉ

Géraldine Arsenault, *Parcs Canada*

Parcs Canada souhaite fournir une mise à jour concernant d'importants travaux en cours et partager des informations concernant les trouvailles les plus récentes et notables, effectuées dans le cadre de la dernière étude de J. Fowler au lieu historique national de Grand-Pré.

1. Travaux de conservation et de restauration

Parcs Canada s'engage à préserver le patrimoine naturel et culturel de nos lieux spéciaux, tout en assurant à nos visiteurs des expériences sûres et de qualité. Dans le cadre de cet engagement, et avec l'appui du financement fédéral des infrastructures, d'importants travaux de conservation et de restauration sont en cours au lieu historique national de Grand-Pré.

Le rejointoiment de l'église-souvenir

Les travaux de rejointoiment de l'église-souvenir sont en cours. Les travaux suivants seront effectués :

- Maçonnerie et charpenterie sur la façade extérieure de l'église-souvenir ;
- Améliorations et réparations des conduites d'eau de pluie et des solins ;
- Retouches de peinture sur les portes d'entrée ;
- Restauration de la fenêtre en demi-lune installée au-dessus des portes d'entrée.

Dans le cadre de ce projet, aucun travail de conservation et de restauration ne sera effectué à l'intérieur de l'église-souvenir. Les objets qui sont habituellement entreposés et exposés à l'intérieur de l'église seront mis en lieu sûr et protégés pendant la durée du projet de rejointoiment, et seront à nouveau disponibles pour la jouissance du public dès la saison prochaine.

Le rejointoiment du piédestal de la statue d'Évangéline et conservation et restauration des autres monuments

Afin d'effectuer des travaux de conservation nécessaires sur le piédestal de la statue, d'éviter l'accumulation d'eau et de parasites et d'améliorer la ventilation et de renforcer la structure, les rénovations suivantes seront effectuées au piédestal de la statue :

- Tous les mortiers existants seront enlevés et remplacés ;
- Une nouvelle fondation en béton sera ajoutée ; et
- Les pierres en mauvais état seront remplacées.

De plus, la croix de Herbin et le monument Longfellow du lieu historique national de Grand-Pré, ainsi que le monument de l'Arrivée des Planters de la Nouvelle-Angleterre érigé à Horton Landing, feront également l'objet de travaux de conservation et de restauration dans le cadre de ce projet.

2. Découvertes récentes tirées des études géophysiques

Parcs Canada est heureux de partager qu'un important programme de recherche, dirigé par l'archéologue Jonathan Fowler du Saint Mary's University et Northeast Archaeological Inc., a permis de faire des progrès importants quant à la cartographie des ressources archéologiques au lieu historique national de Grand-Pré.

Le lieu historique national de Grand-Pré commémore l'établissement des Acadiens avant la Déportation (vers 1680-1755), la Déportation des Acadiens et l'importance de Grand-Pré comme lieu de souvenir pour le peuple acadien. Depuis 2001, le Grand-Pré Archaeological Field School appuie le mandat de Parcs Canada qui consiste à protéger et mettre en valeur le patrimoine d'importance nationale à Grand-Pré par l'entremise d'une combinaison d'éducation et de recherches axées sur l'histoire, la géophysique et l'archéologie. La plus récente phase du programme de recherche s'est effectuée en utilisant exclusivement des méthodes de recherche non intrusives, lesquelles se sont avérées extrêmement fructueuses.

Les plus récentes découvertes

- Pour la première fois, le cimetière acadien datant de l'ère de la pré-Déportation a été cartographié avec confiance. Environ 289 tombes ont été identifiées. En outre, la carte du cimetière nous permet de mieux comprendre le paysage culturel acadien et le camp militaire de la Nouvelle-Angleterre de 1755.

- L'absence de preuve architecturale d'un grand bâtiment dans les données obtenues suggère fortement que l'église paroissiale acadienne de Saint-Charles-des-Mines, laquelle était jadis érigée sur les lieux, n'avait tout probablement pas de fondation en pierre posée sous la ligne de gel.
- Un site additionnel où se trouvait possiblement une maison a été identifié en-dessous du sentier qui se situe à l'est du puits d'Évangéline.

Over the next few months, we will be evaluating the potential next steps in regards to these findings.

3. Installation de huit oTENTiks

Les sites administrés par l'Agence Parcs Canada constituent les pierres angulaires de l'industrie touristique du Canada, et l'Agence s'est engagée à offrir aux visiteurs des expériences enrichissantes et de grande qualité et à appuyer le tourisme dans les collectivités de partout au pays. Les oTENTiks de Parcs Canada (hébergement que l'on décrit comme mariage parfait entre la tente et le chalet rustique) offriront une expérience immersive aux visiteurs du lieu historique national de Grand-Pré et du site du patrimoine mondial du Paysage de Grand-Pré.

Nous sommes heureux de vous informer que Parcs Canada procède actuellement à l'installation de huit oTENTiks, lesquelles seront situées dans les champs au sud du centre d'information des visiteurs et de la voie ferrée. Tous les nouveaux logements devraient être installés au cours du mois de novembre.

Si vous avez des questions, des préoccupations ou des commentaires, n'hésitez pas à me rejoindre.

Géraldine Arsenault
 Directrice, Unité de gestion du nord
 du Nouveau-Brunswick
 Parcs Canada / Gouvernement du Canada
 Geraldine.arsenault@canada.ca
 Parks Canada / Government of Canada
 Geraldine.arsenault@canada.ca



Pamela MacDonald

Étude par radar à pénétration de sol au lhn de Grand-Pré



Angela Morin

oTENTiks, Lieu historique national de Grand-Pré.

oTENTik, Parc national des Prairies



Parcs Canada



Jamie Robertson

FIDUCIE DE FINANCEMENT DU SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DE GRAND-PRÉ

Peter Herbin, *président du conseil*

LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE a annoncé la création d'une fiducie éventuelle de 2,5 millions de dollars pour contribuer à la préservation et à l'interprétation du Paysage de Grand-Pré, lors de son inscription comme site du patrimoine mondial. Une fois le Paysage inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 30 juin 2012, le gouvernement provincial a tenu son engagement en créant la fiducie de financement du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de Grand-Pré.

Un acte de fiducie entre la province de Nouvelle-Écosse et les trois fiduciaires (Marie-Paule LaForge, Robert Palmeter et moi-même) a été signé le 5 novembre 2012, avec l'objectif suivant :

- a) Assurer la protection, l'utilisation communautaire et agricole continue et l'appréciation du site;
- b) Enrichir la destination touristique existante en faisant la promotion d'une grande reconnaissance, de l'appréciation et de la compréhension des valeurs représentées par le site;
- c) Répandre un fort esprit de fierté communautaire et de dévouement envers la protection, l'interprétation et la promotion du site;
- d) Favoriser, par l'entremise de partenariats, l'accroissement des possibilités sur les plans économique, touristique et agricole pour le site;
- e) Veiller à la viabilité à long terme de l'intendance du site.

Les fiduciaires ont investi les fonds avec diligence et apporté un soutien financier au bénéficiaire. Jusqu'en

2016, il s'agissait de la Société du Paysage de Grand-Pré. Le bénéficiaire est désormais Le Paysage de Grand-Pré inc., une corporation chargée de coordonner la gestion du site du patrimoine mondial. Nous sommes heureux d'annoncer que la fiducie détient actuellement environ 80 % de sa valeur initiale.

Les ressources financières fournies par le Fonds de fiducie à Le Paysage de Grand-Pré Incorporé permettent à la Corporation de soutenir sa vision et sa mission :

VISION

Nos communautés et partenaires travaillent en collaboration et avec fierté à la protection et à la promotion du paysage culturel et agricole vivant de Grand-Pré pour en permettre l'appréciation à l'échelle mondiale.

MISSION

Protéger, conserver et promouvoir le Paysage de Grand-Pré, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO.